

Rapport n° V-20**DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE - CONVENTION 2013 - PROPOSITION DE PROGRAMMATION**

L'égalité des chances et l'avenir des jeunes noyonnais sont une priorité pour la municipalité. Chaque jeune doit avoir les mêmes chances de réussir, doit pouvoir construire son projet de vie, s'épanouir, et s'engager pleinement dans la vie. La réussite des enfants ne peut pas reposer seulement sur l'école.

Une aide éducative, culturelle, sociale, sanitaire est souvent nécessaire, en dehors du temps scolaire, pour aider les familles à parfaire la construction de la personnalité de leurs enfants. C'est l'objectif du dispositif de réussite éducative qui accompagne les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement favorable. Depuis le début de ce partenariat entre la Ville et l'Etat en 2006, chaque année, 70 à 80 jeunes noyonnais intègrent ce dispositif.

Ce programme, mis en place par la loi de la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans fragilisés dans leur parcours éducatif par des difficultés scolaires, socio-culturelles ou de santé. A Noyon, il vise les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires (Saint Blaise, Beauséjour et Saint Barthélémy) et la Zone urbaine sensible (ZUS) du Mont Saint Siméon, soit 13 établissements scolaires rattachés à ces quartiers.

Toutefois, la zone d'intervention a pu être étendue au centre-ville. Ainsi quelques élèves (5 maximum) des écoles maternelles Paul Bert et Alphonse Daudet, et de l'école primaire Weissenburger peuvent intégrer le dispositif, suite à une autorisation des partenaires du ORE de Noyon.

La convention pluriannuelle d'attribution de subventions arrive à échéance le 31 décembre 2012. L'Etat accepte de reconduire le dispositif pour la période 2013.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer, chaque année, sur un programme d'actions, pour lequel la Ville souhaite obtenir des subventions.

La proposition de programmation pour l'année 2013, jointe en annexe, regroupe l'ensemble des projets émis par la ville et les associations locales*.

Ce programme sera approfondi, en lien avec les partenaires locaux, les services de l'Etat et les autres partenaires financiers au cours de différents comités de programmation en Sous-préfecture de Compiègne.

Pour l'exercice 2013, la Ville sollicitera une subvention de 67 500 € auprès de l'ACSé. La participation de la collectivité s'élèvera à 16 900 €. Le budget prévisionnel est joint en annexe de ce présent rapport.

Les crédits correspondant au financement des différentes actions de ce programme seront inscrits au budget primitif 2013.

Vu l'avis favorable de la Commission III (Affaires scolaires, éducation et jeunesse) et I (Finances, administration, et ressources humaines).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier, à savoir :

- le renouvellement de la convention permettant la mise en œuvre du dispositif pour l'année 2013 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- la validation de la proposition de programme d'actions ci-annexée.
- l'autorisation de Monsieur le Maire ou de son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.
- La délibération systématique du Conseil municipal pour tout financement de licences auprès des associations et clubs sportifs.

** Pour chaque action financée par la Ville de Noyon, une convention sera signée avec l'association porteur du projet (Associations impliquées: Association des Médiatrices Interculturelles - AMI, Conte Lê-D'ssus, Associations de parents d'élèves, La ligue de l'Enseignement) indiquant les modalités d'exécution et d'évaluation de l'action, et la production des documents justifiant de la réalisation de l'action subventionnée.*

Présentation des actions proposées
dans le projet de Réussite éducative
Année 2013

1- Poste Coordonnateur Réussite Educative

La coordinatrice du dispositif de Réussite éducative intervient à plusieurs niveaux :

- Pilotage du projet : mise en place des actions ; adaptation du dispositif aux besoins du territoire et recherche de cohérence et de complémentarité avec les services de droit commun ; préparation et animation des comités technique et de pilotage du dispositif ; gestion et suivi administratif et budgétaire
- Coordination du réseau d'acteurs de l'équipe pluridisciplinaire (EPS¹) : Mobilisation des partenaires ; animation de l'EPS ; élaboration d'outils d'échange et de suivi avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire
¹L'EPS est composée de personnes ressources des établissements scolaires 1^{er} et 2nd degrés (RGDS, CPE, infirmières, assistantes sociales...), de la PJJ, de la MSF, du CCAS. Peuvent être invitées toutes personnes en relation avec les enfants (professionnels de la santé, médiateurs, travailleurs sociaux...)
- Mise en œuvre, suivi, et évaluation des parcours individualisés

Montant total de l'action : Salaires et charges

33 450 €

2- Orientation vers les organismes de santé

Orthophonie : permettre aux enfants qui ont été repérés par l'école d'avoir un bilan dans un délai minimum de 3-4 mois afin de poser un diagnostic. Mise en place d'ateliers pour des enfants présentant les mêmes difficultés afin d'améliorer les situations, par un travail en groupe (3 à 4 enfants).

Diététique : proposer un bilan et un suivi aux familles pour des enfants présentant des problèmes de surpoids. Mise en place d'actions, d'ateliers pour sensibiliser les enfants et les parents sur une alimentation saine et équilibrée.

Psychologie : proposer un suivi psychologique pour les enfants ou les jeunes au sein d'un cabinet privé.

Montant total de l'action : Rémunération prestataires de santé

5 700 €

3- Point d'Ecoute Parents-Enfants

En 2012, un point Accueil écoute ado avait été installé au sein du collège Paul Eluard. Ce lieu d'écoute et de dialogue, se déplacera en centre-ville pour faciliter son accès à tous les élèves de la réussite éducative, ainsi qu'à leurs parents, qui eux aussi ont besoin de parler et d'être écoutés.

Les jeunes peuvent être orientés par les infirmières scolaires, les enseignants, les CPE ou les assistantes sociales. C'est une démarche volontaire de l'élève, en concertation avec sa famille.

Montant total de l'action : Vacation de psychologues ou spécialistes de l'écoute **25 000 €**

4- Aide à la mobilité et plus particulièrement vers les organismes de santé

Beaucoup de familles du dispositif de Réussite éducative n'ont pas de véhicule ou ont des problèmes de mobilité. Afin d'accéder à différents lieux (soins, activités extrascolaires...), mise en place des systèmes de déplacement : société de taxis ou de transports à la demande ...

Montant total de l'action : Déplacements effectués par des sociétés de taxis ou de transport à la demande **2 000 €**

5- Soutien à la parentalité

Permettre aux parents d'échanger leurs idées, de devenir un groupe de réflexion et d'action sur les questions éducatives. Permettre aux parents d'approfondir leur responsabilité parentale. Développer l'implication parentale au niveau de la scolarité de l'enfant. Prévenir les comportements déstructurants pour la construction de l'enfant. Apporter un éclairage par des professionnels. Permettre une amélioration de la communication dans la cellule familiale, apprendre à gérer les conflits.

Montant total de l'action : Logistique / Rémunération d'intervenants **1 500 €**

6- Aide à l'accès aux activités culturelles et artistiques

Partant du principe que la culture est vecteur de réussite, les enfants du DRE auront la possibilité d'intégrer, de participer à une activité culturelle et/ou artistique, afin de s'épanouir et s'ouvrir à de nouveaux apprentissages plus ludiques.

Activités et partenaires :

- o Pratiques artistiques au sein du Centre culturel municipal
- o Eveil musical au sein du Conservatoire de musique à rayonnement communal
- o Découverte du patrimoine de Noyon avec les Ateliers du patrimoine
- o Découverte du livre et de la lecture au sein de la Médiathèque
- o Découverte des différentes disciplines culturelles à travers les spectacles du Théâtre Le Chevalet (10 places offertes par spectacle)

Montant total de l'action : Inscriptions aux différents ateliers 1 600 €

7- Atelier conte-patrimoine

Cet atelier qui associe contée et découverte du patrimoine a pour objectif de permettre à l'enfant de lever les freins de la lecture et de l'expression orale ; de favoriser son imagination et l'aider à reprendre confiance en lui et en ses capacités de création ; d'instaurer un moment de partage privilégié avec les parents lors de la représentation finale ; de découvrir et s'approprier le patrimoine noyonnais. Intervention d'une conteuse de l'association Conte-là-d'ssus et d'une guide conférencière de la ville pour une visite guidée et l'encadrement d'un atelier gravure au sein des ateliers du Patrimoine.

Montant total de l'action : Prestations de la conteuse et de la guide-conférencière 3 160 €

8- Aide à la socialisation par le sport

Permettre à l'enfant d'avoir connaissance de son énergie et d'apprendre à la canaliser, de prendre conscience de ses capacités physiques. Faire l'expérience d'une activité sportive (apprentissage des contraintes, par exemple les règles, mais aussi du bien-être physique que procure la pratique d'un sport). Permettre à l'enfant d'être confronté au dépassement de soi afin d'améliorer ses résultats. Apprentissage de la vie de groupe, du respect de soi-même, des autres et du matériel.

Pour cette action, le dispositif n'intervient que pour le financement d'une année de licence, partiellement (participation famille) ou en totalité.

Montant total de l'action : Inscriptions aux différents ateliers 1 500 €

9- Les Portes du Temps

L'objectif des Portes du temps est donner accès à la culture au plus grand nombre et dès le plus jeune âge. Grâce à cette opération, 35 000 enfants et adolescents issus principalement des zones sensibles, urbaines comme rurales, vont franchir cet été les portes d'un patrimoine qui est encore trop souvent perçu comme se refusant à eux. Accompagnés par des professionnels de grande qualité, ils se verront proposer mille-et-une manières de réinventer ce patrimoine qui est le leur.

Des actions vont être mises en place avec le Palais de Compiègne et le château de Pierrefonds, en partenariat avec les accueils de loisirs et les maisons de quartiers pour organiser des visites singulières de ces 2 monuments.

Montant total de l'action : Inscriptions aux différents ateliers 750 €

10- Médiation interculturelle

Favoriser l'échange et le dialogue entre l'enfant et sa cellule familiale avec les institutions et en particulier l'école. Permettre la reconnaissance de la personne dans son identité, son histoire personnelle et ses savoirs spécifiques liés à son origine. A contrario, faire connaître aux personnes non francophones ou primo-arrivants les fonctionnements, les exigences et les contraintes des institutions.

Interventions des médiatrices interculturelles de l'association AMI.

Montant total de l'action : Intervention de médiatrices interculturelles auprès des familles 3 000€

11- Français Langue Etrangère pour les enfants du primaire

En 2012, toutes les écoles de Noyon ont soulevé le problème de l'apprentissage du français pour les élèves d'origine turque.

En partenariat avec une enseignante turque du programme ELCO (Enseignement Langue et Culture d'Origine) et la médiatrice de langue turque qui est intervenue pour le dispositif, un atelier d'alphabétisation des enfants des écoles primaires serait mis en place afin d'aider les enfants dans l'apprentissage du français et de la culture française.

Montant total de l'action : 2 000 €

12-Participation aux ALSH ou aux séjours de vacances

Inscription en accueil de loisirs proposés par la ville de Noyon, les mercredis et/ou vacances scolaires.

Inscription à des séjours de vacances proposés par la ville de Noyon, mais aussi d'autres prestataires offrant ce type de prestations (Ligue de l'Enseignement, UFCV, UCPA ...).

Le dispositif de réussite éducative n'a pas pour objectif de financer la totalité ALSH ou des séjours ; il a plutôt un rôle d'orientation vers ce type d'activités et peut intervenir dans un co-financement pour des familles en grande difficulté (3 à 4 mercredis ou jours du séjour).

Montant total de l'action : Participation au financement d'ALSH ou de séjours de vacances **1 000 €**

BUDGET PREVISIONNEL REUSSITE EDUCATIVE
ANNEE 2013

Domaine de l'action	Nouveauté	Actions	Recettes	Dépenses prévisionnelles
Culture		Pratiques culturelles - Centre Culturel		456,00 €
		Eveil Musical - Conservatoire de Musique		350,00 €
		Découverte du livre - Médiathèque		0,00 €
		Découverte des différentes disciplines - Chevalet		800,00 €
	Atelier conte : "Noyon en contes"			3 160,00 €
	X	Les Portes du Temps		750,00 €
Sports		Aide à la socialisation par le sport		1 500,00 €
Loisirs		Participation ALSH ou séjours vacances		1 000,00 €
Médiation		Médiation interculturelle		3 000,00 €
Scolarité	X	FLE pour les enfants		2 000,00 €
Parentalité		Aide à la parentalité		1 500,00 €
	X	Point d'écoute Parents-Enfants		25 000,00 €
		Aide à la mobilité		2 000,00 €
Santé		Suivi psychologique en cabinet privé		1 500,00 €
		Suivi diététique		1 200,00 €
	X	Ateliers sophrologie/relaxation		2 000,00 €
		Soins médicaux divers		1 000,00 €
Ingénierie		Essonne Consultant		1 196,96 €
		Poste CM RE		33 450,00 €
Communication Excellence		Communication		1 500,00 €
		Internat d'excellence		1 000,00 €
		Subvention ACSE sollicitée	67 490,37 €	
		Co-financement Ville de Noyon	16 872,59 €	
		FSE (40% du poste à 50%) + (70% des 396h de psy X 57,15€/h à 50%)		
		TOTAL	84 362,96 €	84 362,96 €

NB : les usagers participent aussi aux financements de certaines actions, en fonction de leur ressources. Pour exemple, en 2012, les activités sportives ont coûté 1644€, les familles ont participé à hauteur de 452€ Pour les centres aérés, la coordonnatrice propose une participation des familles à hauteurs de 60%.

Rapport n° V-21

2.

**DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE - CONSTITUTION D'UNE MALLETTE
D'OUTILS PEDAGOGIQUES ET LUDIQUES POUR LES ATELIERS ET ACTIONS
PROPOSES PAR LE DISPOSITIF**

Chaque année, les services départementaux de l'ACSé divisent une enveloppe budgétaire, octroyée par l'Etat, aux différentes plates-formes isariennes, selon les besoins de chacune.

Cette année, le poste de la coordonnatrice de l'Internat d'excellence du collège Fernel de Clermont est resté vacant une grande partie de l'année. Pour cette raison, une enveloppe supplémentaire était disponible. Celle-ci a été proposée aux plates-formes.

Profitant de cette opportunité, la Ville a fait une nouvelle demande pour l'obtention d'une subvention qui permettrait la constitution d'une mallette d'outils pédagogiques et ludiques pour les ateliers et actions proposés par la Réussite éducative, tel que l'atelier conte-patrimoine, l'accompagnement à la scolarité, «alphabétisation» des enfants d'origine turque...

Au regard des difficultés scolaires, sociales, éducatives des enfants intégrés dans le dispositif de Réussite Éducative, des actions sont mises en place pour les aider dans leur épanouissement personnel, pour leur permettre une ouverture culturelle, un soutien dans leur scolarité.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces actions, de rendre plus pédagogique et ludique l'intervention des animateurs de ces ateliers, une mallette d'outils spécifiques pourrait être constituée : ouvrages d'alphabétisation, cahiers d'écriture, jeux pour les apprentissages...

Les objectifs de la constitution d'une mallette d'outils pédagogiques et ludiques sont les suivants :

- Apprentissage par le jeu
- Découverte de nouveaux jeux par les enfants et les familles
- Améliorer les relations enfants/parents, enfants/animateurs
- Favoriser l'estime de soi
- Faciliter l'apprentissage du français pour les enfants d'origine étrangère

Le montant total du projet s'élève à 3.000 €. Aucun co-financement n'a été demandé à l'ACSé pour le financement de ce projet.

Les crédits correspondant au financement de cette action de ce programme sont inscrits dans le projet de Décision Modificative présentée au Conseil Municipal de ce jour, soit le 13 décembre 2012.

Vu l'avis favorable de la Commission III (*Affaires scolaires, éducation et jeunesse*) et I (*Finances, administration, et ressources humaines*).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette proposition.